



## **LES ENJEUX DES FORMATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE**

### **ENJEUX ET OBJECTIFS :**

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

**>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VEHICULE UTILISE.**

L'objectif principal de Permis Express est d'**amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est **une démarche éducative** exigeante devant être prise au sérieux et avec assiduité.

### **Comment sont évalués vos progrès ?**

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis ! L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et environnementaux au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations**, tout au long de votre parcours, vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'un examen blanc sera effectué**.



## **REGLEMENT INTERIEUR**

***Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.***

***Ce règlement est applicable pour l'ensemble des stagiaires.***

### **Article 1 – Règles d'hygiène et de sécurité :**

L'auto-école est un lieu public, en conséquence il est demandé de respecter les lieux dans lesquels la formation est dispensée, ainsi que le matériel mis à disposition.

Dans le cadre de la formation théorique et pratique, le téléphone portable doit être éteint ou sur silencieux. Le silence doit être conservé lors des cours et des tests de code afin de ne pas perturber la séance en cours. Une tenue correcte est exigée pour assister aux séances de code ainsi que pour effectuer une leçon de conduite. Des toilettes et lavabos sont à disposition des stagiaires. Ces derniers doivent être tenus en état de propreté.

### **Article 2 – Consignes de sécurité :**

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection contre les accidents et suivre scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies. Il est interdit de déposer et de laisser séjourner des matières inflammables dans les passages ainsi qu'à proximité des issues des locaux.

En cas de nécessité des soins de premiers secours, une boîte est à disposition à l'accueil. Il est interdit de pénétrer ou demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue. Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux, de la drogue ou des boissons alcoolisées.

### **Article 3 – Accès aux locaux :**

L'auto-école est ouverte 6 jours sur 7 sauf jours fériés et circonstances exceptionnelles mentionnées sous 48 heures à l'avance sur la vitrine de la porte d'entrée. Les inscriptions et demandes de renseignements s'effectuent pendant les heures de permanence le lundi de 16h à 20h, du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 16h à 20h, ainsi que le samedi de 10h à 14h. La salle de code est accessible sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de bureau.

### **Article 4 – Organisation des cours théoriques et pratiques :**

Les séances de code sont dispensées aux horaires d'ouverture de l'agence sauf circonstances exceptionnelles. Un nombre maximum de 10 personnes (enseignant compris) est accepté. Les cours de code sont assurés soit avec un support média ou par un formateur titulaire d'un diplôme d'Etat, ainsi que d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur en cour de validité. Il est possible de s'entraîner au code via internet et consultable par les enseignants.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ, à l'issue de laquelle une estimation du volume de formation nécessaire au stagiaire est établie. Ce volume n'est pas définitif et peut varier au cours de la formation en fonction des aptitudes de celui-ci, de sa motivation et de sa régularité.

Le stagiaire doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret.

Les leçons de conduite sont réservées en fonction des disponibilités du stagiaire et du planning de l'auto-école. Toute leçon non décommandée 48h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due, sauf en cas de force majeure dûment justifiée. En cas de retard d'un stagiaire à son heure de conduite, il ne sera pas possible de décaler sa leçon pour éviter de retarder les heures des stagiaires suivants.

**Article 5 – Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques :**

En plus d'une tenue correcte demandée, il est obligatoire d'assister aux leçons de conduite en chaussures plates (talons hauts et tongs interdits). Pour les formations deux-roues, un casque homologué, des gants, des chaussures couvrant les chevilles, un blouson adapté et un pantalon long sont obligatoires.

**Article 6 – Utilisation du matériel pédagogique :**

Il est remis à l'élève une application afin d'assister aux séances de code.

**Article 7 – Assiduité des stagiaires :**

L'assiduité à la formation est indispensable au bon déroulement de celle-ci. Il est donc essentiel de respecter les horaires de code. L'établissement se garde le droit de refuser tout retard au code afin de ne pas perturber la séance de cours.

**Article 8 – Comportement des stagiaires :**

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté de chacun. Les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes les informations relatives à la formation d'autres stagiaires. Par ailleurs, le manque de respect du stagiaire envers son formateur ou l'inspecteur du permis de conduire entraîne l'exclusion sans délai de l'établissement.

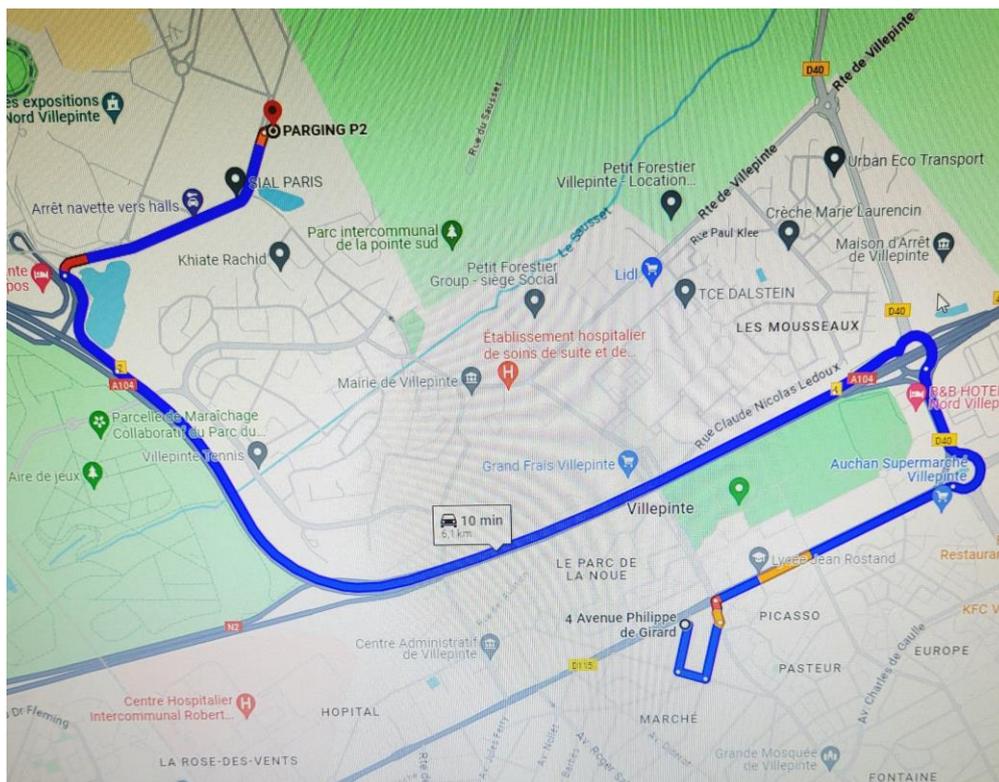
**Article 9 – Réclamations :**

Pour tout stagiaire souhaitant faire une réclamation, une procédure existante est consultable à l'accueil. Un document est mis à la disposition du stagiaire. Ce dernier peut nous envoyer sa réclamation par recommandé et Permis Express s'engage à y répondre sous 48h, hors week-end et trouver une solution dans les 10 jours ouvrables.

***Ce règlement intérieur est disponible et consultable par tout stagiaire avant son entrée en formation. Un exemplaire du présent règlement est affiché de façon permanente à l'accueil et sur le site internet de l'organisme de formation.***

## Formation préparatoire à la conduite A2

- 1. Adresse de la formation hors circulation :**  
Parking P2 du parc des expositions de Villepinte  
ZAC paris Nord 2, 93420 Villepinte
- 2. Temps de parcours à partir de l'école de conduite :** 10 minutes en voiture.
- 3. Partage des pistes de formation :** Les pistes sont partagées avec d'autres auto-écoles.
- 4. Capacité d'accueil :** 12 pistes complètes de 130 mètres équipées entièrement (sauf chronomètre) + 12 pistes atelier lent.
- 5. Disponibilité des pistes :** Accès possible du lundi au samedi, éclairées et ouvertes de 7h00 à 22h00





# FORMATION POST-PERMIS POUR LES CONDUCTEURS NOVICES

Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant.

*Décret n°2018-715 du 03 août 2018*

***Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un  
1<sup>er</sup> permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire...***

Permis B en formation traditionnelle  
>>>>

***Période probatoire 2 ans au lieu de 3***

Permis B en formation AAC >>>>>>>>>

***Période probatoire 1 an ½ au lieu de 2***

PUBLIC VISE	CONDUCTEURS NOVIVES
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	Susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent de l'expérience donc plus d'assurance.
PRE – REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1, B) entre le 6ème et 12ème mois qui suivent son obtention (attention : ni avant, ni après).</li> <li>- Ne pas avoir commis une infraction donnant lieu à retrait de points.</li> </ul>
MODALITÉS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la base du volontariat</li> <li>- Répondre aux conditions des prérequis</li> </ul>
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels qualifiés et titulaire de l'autorisation d'enseigner ayant suivi une formation spécifique ou titulaire du Titre Professionnel ECSR ou du Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vidéoprojecteur</li> <li>- Ordinateur</li> <li>- Tableau blanc</li> <li>- Outils pédagogiques</li> </ul>
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	<p>L'acquisition des compétences se fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mises en situation.</li> <li>- Des échanges grand groupe</li> </ul>
SANCTION DE LA FORMATION	Attestation de suivi de formation complémentaire transmise au Préfet du département du lieu de la formation dans un délai de 15 jours à compter de la fin de la formation.

## DÉROULÉ DE LA FORMATION

Formation théorique et collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

Durée : une journée de 7 heures.

La formation comprend :

- Un module général précisant les enjeux de la formation ;
- Un ou plusieurs modules spécifiques permettant aux conducteurs novices, de percevoir les risques et mieux connaître les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés.

### PROGRAMME DE LA FORMATION POST-PERMIS POUR LES PROBATOIRES PRÉVUE À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

#### MATINÉE : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
<p>1. <u>Présentation de la formation</u></p> <p>Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion.</p> <p>Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes</p>	<p>Présentation des objectifs.</p> <p>Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.).</p> <p>Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.).</p> <p>Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.).</p> <p>Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.</p>
<p>2. <u>Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation)</u></p> <p>Se connaître en tant que conducteur.</p> <p>Connaître et prendre en compte ses limites.</p> <p>Durée : 15 minutes</p>	<p>Le questionnaire permet de se définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en tant qu'individu ;</li> <li>- en tant qu'usager de la route.</li> </ul> <p>Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation.</p> <p>Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'usager de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.).</p> <p>Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.</p>

<p><u>3. Constitution du groupe</u></p> <p>Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien.</p> <p>Durée : 35mn</p>	<p>Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique.</p> <p>Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque accident rencontrées, etc.)</p>
<p><u>4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation</u></p> <p>Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe.</p> <p>Durée : 45 minutes</p>	<p>A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.</p>
<p><u>5. Perception des risques</u></p> <p>Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.</p> <p>Durée : 1 heure</p>	<p>Évaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Échanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque.</p> <p>Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé.</p> <p>En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>
<p><u>6. Situations complexes</u></p> <p>Comprendre et résoudre des situations complexes.</p> <p>Durée : 1 heure 15 minutes</p>	<p>Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'utilisateurs.</p> <p>Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées.</p> <p>En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes.</p> <p>Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>

**APRÈS MIDI : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsable.**

4 avenue Philippe de Girard 93420 VILLEPINTE – 01 49 36 15 66 –

4

<https://permisexpress.villepinte.com>

Siret : 838 800 910 00021 – Code APE : 8553Z – N° Agrément : E 23 093 0033 0 – TVA :

FR 30838800910

N° Déclaration d'Activité Professionnelle : 11930835393

Les stratégies de mobilité.

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
<p><u>7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes</u></p> <p>Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.)</p> <p>Durée : 1 heure 45 minutes</p>	<p>Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer une suite à un scénario ;</li> <li>- d'imaginer les dangers potentiels ;</li> <li>- d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer.</li> </ul> <p>Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.</p>
<p><u>8. Choix de mobilité</u></p> <p>Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement.</p> <p>Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs.</p> <p>Durée : 1 heure</p>	<p>En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence.</p> <p>Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes.</p> <p>L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement.</p>
<p><u>9. Bilan avec engagement</u></p> <p>Durée : 15 minutes</p>	<p>S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.</p>

## Les avantages de la conduite accompagnée



Pourquoi choisir la conduite accompagnée (Apprentissage Anticipé de la Conduite ou AAC) ?

### **1. Plus d'expérience et moins d'accidents :**

Lorsque l'on choisit une formation traditionnelle, seules 20 heures de conduite sont obligatoires pour pouvoir passer le permis. Avec la conduite accompagnée, en plus de ces 20 heures de conduite, les jeunes conducteurs doivent parcourir au moins 3000 km sur toute la durée de leur formation (qui est au minimum d'un an). Pendant cette année de conduite accompagnée, l'élève pourra conduire assez souvent pour être préparé à affronter toute sorte de situations au volant.

Grâce à l'expérience acquise pendant la conduite accompagnée, les jeunes conducteurs sont moins angoissés et deviennent plus avisés sur la route, ce qui permet de réduire les risques d'accidents après l'obtention du permis.

### **2. Augmenter ses chances de réussir l'examen du permis :**

Choisir la conduite accompagnée, c'est augmenter ses chances de réussir à l'examen du premier coup. Effectivement, le taux de réussite après la conduite accompagnée est de 74% (sources 2017) contre 57% avec une formation traditionnelle.

### **3. Une période probatoire plus courte :**

Lors de l'obtention du permis, on dispose uniquement de 6 points ; afin de parvenir à 12 points (au bout de 3 ans), il est nécessaire de ne pas commettre d'infraction menant à un retrait de point pendant la durée du permis probatoire.

En ayant suivi une formation classique, la période probatoire est de 3 ans pendant lesquels l'on gagne 2 points par année passée sans commettre d'infraction. Tandis qu'avec la conduite accompagnée, la période probatoire passe à 2 ans pendant lesquels l'on gagne 3 points par année passée sans infraction.

### **4. Un coût moins élevé :**

En moyenne, la conduite accompagnée coûte moins cher qu'une formation traditionnelle. La différence de prix vient du nombre d'heures de conduite supplémentaires (en plus des 20 heures obligatoires) dont l'élève aura besoin pour être prêt pour de l'examen.

### **5. Une assurance moins chère :**

En plus de réduire le prix de formation, le fait de choisir la conduite accompagnée réduit aussi le prix de l'assurance du conducteur. La surprime imposée au jeune conducteur (100% de majoration) est réduite de 50% la première année puis de 25% la deuxième année. Elle disparaît lors de la troisième si le conducteur n'a eu aucun accident.

### **6. Un apprentissage plus agréable :**

L'apprentissage avec la conduite accompagnée est souvent plus apaisant pour l'élève. La présence de l'accompagnateur, qui est le plus souvent un membre de la famille, rassure l'élève et lui permet d'apprendre à conduire plus sereinement. Le fait de conduire régulièrement pendant un an (voir plus) permet également à l'élève d'avoir plus confiance en lui au volant.

Ainsi, après obtention de son permis, le jeune conducteur sera plus à l'aise quand il se retrouvera seul sur la route.

## Les avantages de la conduite supervisée



### *Pourquoi choisir la conduite supervisée ?*

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent ainsi compléter leur formation initiale avant le passage du permis ou encore après un échec à celui-ci afin de compléter sa formation.

Quels en sont les avantages ?

- La conduite supervisée permet d'acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen pratique.
- Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est souvent moins cher (en heures supplémentaires)
- Après un échec à l'examen du permis de conduire, le fait de conduire en conduite supervisée permet de consolider les acquis.
- Les contraintes sont plus souples que la conduite accompagnée puisque depuis la loi Macron de 2015, il n'est plus de kilométrage minimum à faire.



## Evaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 50 minutes, va être réalisée en voiture. Elle permettra d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

### I – Parcours de la formation :

Cette évaluation permettra de proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

### II – Items évalués :

Cette évaluation portera sur :

- ✓ Vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule.
- ✓ Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- ✓ Vos compétences psychomotrices.
- ✓ Vos motivations.

### III – Les moyens utilisés :

Cette évaluation est réalisée sur simulateur.

### IV – Information du public :

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

## **MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU HANDICAP**

Nous ne sommes pas une auto-école spécialisée dans la prise en charge du handicap.  
A toutes fins utiles, nous tenons à disposition un lien recensant les auto-écoles spécialisées :

<https://www.ceremh.org>

Le référent Handicap désigné au sein de l'établissement est : **Isabelle TANLAK**



## **TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU** **PERMIS DE CONDUIRE**

L'épreuve théorique (ou « code ») est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

**Déroulement :** L'épreuve du code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur, mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se déroule sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

**Obtention du « code » :** Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

**Validité :** La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter aux épreuves pratiques sans limite quantitative.

**Des règles à connaître tout au long de la vie :** La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

## **TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert :  
**L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos **acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

### **Critères d'évaluation :**

- ✓ Réaliser un parcours empruntant **des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- ✓ **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- ✓ Réaliser **2 manœuvres.**
- ✓ Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- ✓ Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- ✓ Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- ✓ Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

## **TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS A2**

### **L'examen pratique comprend deux phases :**

**Une épreuve hors circulation de 10 minutes** qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale).

**Une épreuve en circulation de 40 minutes**, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

### **Issues des épreuves :**

À l'issue des épreuves, l'examineur délivre un certificat d'examen du permis de conduire. Si le résultat est favorable, le certificat d'examen vaut titre de conduite pendant 4 mois, en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

Il permet au conducteur de conduire seulement sur le territoire national

Source : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)





## **Plan de gestion des réclamations**

### **1. Le Président de Permis Express**

Adressez-vous en priorité à Monsieur Moustapha BEN YAHIA, Président de l'auto-école. Ce dernier va :

- Identifier et enregistrer votre réclamation
- Accuser réception de votre réclamation dans les 48 heures hors week-end
- Evaluer votre réclamation et enquêter en interne
- Vous répondre dans les 10 jours ouvrables et vous proposer une action corrective

Permis Express renseigne le registre des réclamations en indiquant votre Nom, la date et l'objet de la réclamation, l'action corrective et le résultat obtenu.

### **2. Le Médiateur**

A défaut d'accord amiable avec Monsieur Moustapha BEN YAHIA, contacter le Médiateur dont relève Permis Express.

### **3. Le Tribunal**

Si la réclamation n'a pu être réglée ni à l'amiable avec le Président, ni avec le Médiateur, le Tribunal compétent pourra régler le litige.